

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **5 NOVEMBRE 2024**

Délibération CA 2024 / 11 / 05 – 2

Point 5 de l'Ordre du Jour :

ÉLECTION à la VICE-PRÉSIDENTE en CHARGE de la STRATÉGIE INTERNATIONALE

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 2

Suite au départ de Monsieur Karl TOMBRE, actuel vice-président en charge de la stratégie internationale et européenne, au 31 décembre 2024, la candidature de Madame Cécile Nouvel est proposée pour la même charge à compter du 1er janvier 2025.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **élisent à l'unanimité Mme Cécile NOUVEL** comme Vice-présidente en charge de la stratégie internationale à compter du 1er janvier 2025.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants à bulletin secret	23
Présents	20
Représentés	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de BULLETINS « OUI »	22
Nombre de de BULLETINS « NON »	1
Nombre de BULLETINS BLANCS	0

Fait le 6 novembre 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **8 NOV 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **6 novembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **8 NOV 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.